Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_V-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 septembre, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET, F. POMMIER
Absent représenté (4) : S. LE ROI à C. de la TOUR, M. GUYADER à M. CAPITAINE, P. PLOUZENNEC à Y-M. GUEGUEN, D. CADO à K. DROUGLAZET
Absent non représenté (0) :
S. PETTON a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**V. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES- Acceptation des subventions du CD 29 le volet du Pacte Finistère 2030.**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal 2026,
Considérant que le département du Finistère accompagne les communes au travers de plusieurs mécanismes de financement et en particulier le Pacte Finistère 2030. Ce pacte a pour but d'aider les communes et intercommunalités du territoire à porter des projets d'investissement courant et structurels pour leur territoire.
Considérant que dans le cadre de ce Pacte Finistère 2030, le volet 1, destiné aux projets annuels des communes vient participer financièrement aux projets d'investissement courant ou de montant modeste.
Considérant que pour 2026, la commune avait sollicité l'appui du volet 1 sur le dossier du City Stade et sur l'enveloppe annuelle de réfection des voiries.
Considérant que les montants suivants ont été attribués par le département :
35 000€ au titre du City Stade,
45 000€ au titre de la Voirie.

Après en avoir délibéré,

-SOLLICITER le département du Finistère pour l'attribution des subventions d'investissement dans le cadre du volet I du Pacte Finistère 2030 les travaux de voirie 2026 et la création d'un city stade.
-AUTORISE madame la maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE RIEC SUR BELON 29340 (Finistère)

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_V-DE

